

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 24 (1978)
Heft: 1

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

affaires fédérales

Nomination d'ambassadeurs

Le Conseil fédéral a procédé aux nominations suivantes : M. Jacques-Bernard Ruedi, actuellement ambassadeur en Israël et à Chypre, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Suisse au royaume de Suède. L'ambassadeur Ruedi succède à l'ambassadeur Emil Stadelhofer, récemment décédé ; M. Ernest Bauermeister, précédemment conseiller d'ambassade à Paris, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Suisse en Israël. (ats)

La Fondation Pro Helvetia a des soucis financiers

Le conseiller fédéral Hans Huerlimann a exprimé à la Fondation Pro Helvetia, à l'occasion de sa réunion d'automne tenue à Berne, son entière confiance en tant qu'organe culturel efficace et précieux. En qualité de chef de l'autorité de surveillance, le conseiller fédéral Huerlimann a rendu hommage à six personnalités qui se retirent du Conseil de fondation, à savoir l'ancien conseiller fédéral Willy Spuehler (Président pendant huit ans), la présidente du Conseil national Elisabeth Blunschy, et MM. Gian Andri Bezzola, Rudolf Kelterborn, Graziano Papa et Albert Schoop. Le Conseil de fondation a, par ailleurs, pris connaissance de la situation financière tendue de la Fonda-

tion. Au vu de cette situation, une réduction des prestations semble, à moyen terme, inévitable à moins que de nouveaux moyens soient mis à disposition. (ats)

Le cheval a toujours sa place dans l'armée

Malgré la suppression de la cavalerie, le cheval n'a pas complètement disparu de l'armée suisse. La troupe utilise encore 10 000 chevaux du train aptes au service en environ 500 chevaux de selle, soit des francs-montagnards, des haflinger et des mulets. Ces chevaux constituent des moyens de transport précieux et irremplaçables notamment dans les régions montagneuses. Grâce à cet effectif, le train est en mesure d'accomplir à satisfaction toutes les tâches qui lui échoient. Environ 900 recrues du train sont formées chaque année dans l'armée. Rappelons, en comparaison que le nombre de motocyclistes formés annuellement sur toutes les places d'armes d'infanterie se monte à environ 1000.

La formation des recrues du train est dispensée au moins pour moitié dans les écoles spéciales du train sur la place d'armes de St-Luzisteig, au-dessus de Maienfeld. Les autres soldats du train sont formés dans les sections de train des écoles de recrues d'infanterie de montagne à Savatan, Bellin-

zone, Coire Andermatt et Wil près de Stans. Par ailleurs, chaque année, les écoles de recrues de printemps instruisent des recrues pour l'intervention spéciale dans les colonnes de train sanitaires.

L'armée forme en outre, chaque année 12 officiers vétérinaires et 30 maréchaux-ferrants.

Le nombre total des chevaux en Suisse s'élevait, en 1975 à 44 000 dont 20 000 étaient utilisés dans l'agriculture. (ats)

Neuvième révision de l'A.V.S. : prolongera-t-on la réglementation d'urgence

Le peuple ne sera invité à voter que le 26 février prochain vraisemblablement la 9^e révision de l'A.V.S.. Le référendum sera déposé contre la loi probablement dans les jours qui suivent. Son aboutissement rendra inévitable la prise de mesures provisoires, car la mise en vigueur de la révision devra être retardée. Selon le comité référendaire, il a été possible, malgré le manque de temps — le référendum a été lancé seulement 6 semaines avant le 3 octobre, date à laquelle court le délai —, de rassembler les 30 000 signatures nécessaires. Comme le projet n'a pas pu être soumis au peuple le 4 décembre, selon toute probabilité, la 9^e révision de l'A.V.S. ne pourra pas entrer en vigueur le 1^{er} janvier et prendre le relais de la réglementation provisoire qui arrive à échéance. Sans de nouvelles mesures provisoires, il faudrait remettre en application le régime de la 8^e révision, ce qui obligerait les autorités à porter la contribution fédérale de 9 % à 18,75 % et à supprimer l'augmentation des rentes de 5 % appliquées depuis le début de 1977. Ainsi que l'a indiqué l'Office fédéral des assurances sociales, il en résulterait des

conséquences fâcheuses pour les rentiers, l'administration et la caisse fédérale. Aussi a-t-on préparé un arrêté urgent destiné à maintenir à leur niveau les rentes actuelles et la contribution de la Confédération. L'opposition à la 9^e révision se manifeste en particulier dans les milieux des arts et métiers. (ats)

La Fondation Rotary octroie des bourses pour 8,7 millions de dollars

Le curatorium de la Fondation Rotary indique qu'il accordera en 1978 et 1979 des bourses d'une valeur totale de plus de 8,7 millions de dollars (21,7 millions de francs suisses), dans le cadre de ses contributions à la formation et à l'échange de près de 1 500 jeunes gens dans le monde entier. Cette fondation a mis à disposition pour les trois années 1977 à 1980 au total 25,8 millions de dollars (64,5 millions de F suisses).

900 bourses ont été accordées à des étudiants universitaires, dont trois jeunes Suisses, pour leur formation technique ainsi qu'à des jeunes enseignants chargés de l'éducation des handicapés. La Fondation s'occupe également entre 1977 et 1979 de l'échange de 134 groupes d'études de jeunes gens exerçant une profession et qui se rendent à l'étranger pour y étudier les conditions sociologiques, économiques et culturelles. Les bourses Rotary couvrent tous les frais d'études, d'apprentissage de la langue, de voyage et de logement.

La Fondation Rotary est une institution d'utilité publique qui a été créée par le Rotary international en 1917 avec l'objectif d'encourager la communication et les relations amicales entre les peuples. (ats)

Démonétisation des pièces de deux centimes

La dépréciation monétaire tout comme l'évolution des usages commerciaux et des modes de paiement expliquent que les pièces de bronze aient largement disparu de la circulation. Les quelques transactions qui requièrent encore des centimes ne justifient plus la coexistence de deux valeurs faciales différentes.

Aussi le Conseil fédéral a-t-il

décidé de renoncer dorénavant à la frappe des pièces de deux centimes qui sont mises hors cours depuis le 1^{er} janvier 1978.

En lieu et place des pièces de deux centimes, elle délivrera à l'avenir des pièces d'un centime. Les pièces de bronze se limitant désormais à une seule valeur, la frappe des espèces métalliques, les transports de monnaies et la tenue des caisses s'en trouveront simplifiés.

« Convention de paix » : 40 ans d'âge

La « Convention de paix » aborde sa cinquième décennie d'existence : il y a en effet 40 ans, le 19 juillet 1937, que les organisations ouvrières et patronales de l'industrie métallurgique et horlogère se sont engagées à renoncer en cas de conflit, aux mesures de lutte tels que grèves et lock-outs. L'accord, régulièrement renouvelé, s'est par la suite étendu à d'autres branches de l'économie suisse et a instauré la « paix du travail » dans le pays.

Conclue à l'issue d'une grave crise économique mondiale, cette « convention de paix » a été signée par Konrad Ilg, représentant de la Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie (FTMH), et Ernest Dueby, délégué des employeurs. Elle stipulait notamment que les différends doivent être résolus par la voie de la négociation et que les parties doivent soumettre les conflits à un tribunal arbitral indépendant.

Pour M. Jean-Pierre Ghelfi, vice-président de la FTMH, la « convention de paix » a incontestablement fait ses preuves. La paix du travail n'est cependant pas « un monument devant lequel on se prosterne », mais la résultante d'une politique conventionnelle menée jusqu'à présent avec succès. Les négociations contractuelles sont de nos jours plus difficiles. La convention de la métallurgie sera renouvelée en 1978 pour la première fois durant une période de relative basse conjoncture. « Cela va poser des problèmes » a déclaré Monsieur Ghelfi.

Un sentiment analogue règne au sein de l'association patronale suisse des constructeurs de machines et industriels en métallurgie. Son directeur, Monsieur D. Aebli, estime qu'« en regard des difficultés de la récession suscitées dans les entreprises, le système de la collaboration entre partenaires sociaux s'est finalement bien comporté.

Les pièces de deux centimes démonétisées seront reprises à leur valeur nominale jusqu'au 30 juin 1978 par les PTT et la banque nationale, jusqu'au 30 juin 1979 par la caisse d'état. Le Conseil fédéral a d'autre part décidé de renoncer pour l'instant à la frappe d'une pièce de dix francs. (ats)

127 wagons de vieux annuaires téléphoniques

Le produit de la réutilisation industrielle de 1 275 tonnes (127 wagons de chemin-de-fer) de vieux annuaires téléphoniques ramassés dans le courant de l'année 1976 a permis à l'action suisse pour la radio et la télévision (asr) de distribuer 437 appareils de radio modernes à des aveugles, invalides et personnes âgées de conditions modestes ainsi qu'à des homes et écoles de montagne.

À ces derniers, 172 récepteurs de télévision ont en plus été attribués. Le conseil de fondation de l'ASR, siégeant au studio de radio Berne, sous la présidence de M. Virgile Moine, ancien conseiller d'Etat, a pris connaissance de ces résultats et a approuvé les comptes de 1976. Le Président central a vivement remercié les PTT, les droguistes et les chemins de fer pour leur collaboration bénévole lors du ramassage des annuaires périmés ainsi que la presse, la radio et la télévision pour leur précieux appui à cette œuvre sociale placée sous la haute surveillance du Département fédéral de l'intérieur. (ats)

10 000 manteaux de l'armée pour la Turquie

Le Département militaire fédéral communique qu'il a remis sur demande du délégué du

Conseil fédéral pour les secours en cas de catastrophe à l'étranger, M. A. Bill, gratuitement 10 000 blouses capottes en faveur de la population turque victime de tremblement de terre. Ces manteaux ont été transportés par avion directement à V.K.N. centre turque de distribution des secours. (ats)

Plus d'un million d'handicapés en Suisse

Selon Pro infirmis, qui est le partenaire officiel de l'assurance-invalide, il y a, dans notre pays, plus d'un million de handicapés. Pro infirmis précise que parmi ce million de handicapés, il y a 500 000 handicapés physiques et malades chroniques, 180 000 handicapés mentaux, 200 000 durs d'ouïe, 7 000 sourds, 25 000 déficients du langage, 9 000 aveugles et amblyopes, 40 000 épileptiques et 100 000 enfants socialement inadaptés. (ats)

Nouveau en Suisse : plus de mariages dissous que contractés

Les joies du mariage se sont faites encore plus rares en Suisse en 1976 : pour la première fois, en effet en ce siècle, il y eut davantage de mariages dissous que contractés.

32 058 couples seulement — soit 3 131 de moins que l'année précédente — ont pris le chemin de la mairie en 1976. Dans le même temps, davantage de couples ont opté pour la rupture : on enregistre 9 582 divorces, soit 664 de plus qu'en 1975. À ce chiffre s'ajoutent les quelque 25 000 couples séparés par la mort. Autre record, celui des séparations légales, qui a atteint 457 unités, contre 430 l'année précédente.

S'unir « entre nous »

On a constaté également une diminution des mariages entre Suisses et étrangers à la suite du retour dans leur pays des travailleurs émigrés. Mais ce qui a particulièrement regressé, ce sont les mariages « entre étrangers ». En conséquence, les mariages « entre nous » (Suisses) ont passé de 74 à 76 pour cent.

1969 fut une année record, où l'on conclut 46 886 « serments pour la vie ». Depuis lors, le nombre des mariages n'a cessé de diminuer, pour baisser de près d'un tiers à ce jour. Dans des pays voisins, comme l'Allemagne fédérale et l'Autriche, la tendance à la baisse s'est manifestée depuis 1961 déjà. En revanche les Français et les Italiens demeurent toujours aussi enthousiastes et prêts à partager leur existence « par-devant le maire ».

Plus de « mariages sauvages »

Ainsi que l'a indiqué à l'ATS le directeur de l'« institut pour le mariage et la famille » de Zurich, M. Josef Duss-von Werdt, les mariages dits « sauvages » enregistrent une hausse sensible. La sexualité n'est plus, comme par le passé, le symbole de la reproduction. Partager sa vie constitue davantage un besoin humain fondamental, qu'il n'est pas absolument nécessaire d'institutionnaliser. (ats)

Nombreux sont ces « couples sans contrat » qui se marient plus tard, lorsqu'ils désirent un enfant. Du coup réapparaît l'importance originelle du mariage qui consiste à assurer à l'enfant (et non plus au couple) sa place dans la société et à lui garantir ses droits.

Dans les temps anciens, a ajouté M. Duss, le mariage répondait aux normes imposées par

les conditions pécuniaires et par la famille. Dans les grandes familles paysannes, souvent seul le fils aîné avait le droit de se marier. La proportion des personnes mariées par rapport à l'ensemble de la population était bien inférieure à ce qu'elle atteint au 20ème siècle.

Peur de la femme ?

Pour M. Duss, l'émancipation de la femme n'est pas étrangère non plus à l'augmentation des divorces, car celle-ci, se sentant moins dépendante financièrement de l'homme, prend davantage le risque d'une rupture. L'émancipation de la femme a aussi insécurisé l'homme, qui ressent une certaine peur à l'égard de sa campagne. (ats)

Distinction internationale pour un film de l'armée suisse

Au 8^e festival international du film militaire, qui s'est déroulé du 6 au 12 juillet à Versailles, le film « super-canard », produit par le pilote militaire suisse Peter Clausen en collaboration avec le service cinématographique de l'armée a remporté la distinction la plus élevée, le « soleil d'or ». 43 nations de 5 continents, présentant 92 films ont participé à ce festival.

Le film « super-canard » présente les figures audacieuses de la « patrouille suisse », notre escadrille militaire d'acrobatie, évoluant dans un paysage fascinant. La perfection des prises de vues qui donne l'impression aux spectateurs, grâce à une nouvelle technique, d'être assis à la place du pilote, a valu à ce film de l'armée suisse cette distinction exceptionnelle. (ats)

Conseil des Etats : « oui » au nouveau corps de police fédérale

C'est à une très forte majorité — 27 voix contre 1 — que le

conseil des Etats a accepté le principe d'un corps de police fédérale. Cette troupe sera constituée par des contingents de police cantonales engagés selon les besoins. Ils seront instruits et équipés de façon uniforme par la Confédération. En dehors des périodes d'instruction et d'engagement, ils accompliront leur service ordinaire dans leur canton d'origine. C'est à la suite de l'échec du projet d'une police mobile intercantonale que le Département fédéral de justice et police a mis au point ce projet qui ne porte pas atteinte à la souveraineté cantonale. Le Conseil national se prononcera encore sur ce sujet.

Parmi les orateurs, le socialiste vaudois Morier-Genoud a pris le contrepied de l'encensement général du projet auquel se sont livrés les conseillers aux Etats. Pour le parlementaire vaudois, l'ampleur des moyens techniques est souvent d'une efficacité très relative. On a pu le constater en Allemagne fédérale, ce qu'il faut pour lutter contre l'extension du terrorisme, c'est un climat social et politique favorable. Au procès de Winterthour, un des accusés a admis qu'on ne peut pas lutter sans l'appui de la masse populaire. Une troupe d'élite comme celle qu'on veut créer pourrait, au contraire, provoquer des incidents. Elle aura sa dynamique propre qui peut déboucher sur on ne sait trop quoi. Jusqu'à présent, il était du ressort des cantons de demander l'aide fédérale en cas de difficultés. Dorénavant, la décision dépendra de la Confédération. Est-ce constitutionnel ?

Le Président de la Confédération, M. Furgler, en sa qualité de chef du Département fédéral de justice et police, conteste le danger que la Suisse puisse devenir un état policier. Ce pays connaît trop le prix de la liberté.

La souveraineté cantonale est préservée puisque ce sont les cantons qui fourniront les contingents dès qu'un engagement du corps sera nécessaire. L'infrastructure du terrorisme est à ce point développée qu'il faut un instrument efficace pour défendre l'état de droit. L'unanimité s'est faite parmi les cantons et toutes les commandes de police sur ce projet. Le recours à l'armée a trop souvent tourné à la catastrophe pour qu'on puisse encore y songer. (ats).

Une centenaire suisse aux Etats-Unis.

Une Suissesse des Etats-Unis, Mme Luise Abbuehl-Feuz, habitant Schenectady dans l'état de New-York, a fêté son 100^e anniversaire. La centenaire qui a grandi dans le Simmental, avait émigré aux Etats-Unis en 1893. (ats)

Prix stables dans les hôtels suisses

A part quelques exceptions justifiées, les hôteliers suisses renoncent à augmenter leurs prix en 1978, comme ce fut déjà le cas pour ces trois dernières années, malgré la hausse persistante des frais. Ce faisant, les hôteliers suisses entendent contribuer au maintien de la compétitivité de la Suisse en tant que pays de vacances, indique un communiqué publié par la Société suisse des hôteliers.

Le guide des hôtels suisses pour 1978, qui vient de sortir de presse avec un tirage de plus de 300 000 exemplaires, montre que pour plus de 100 000 des quelque 250 000 lits d'hôtels que compte la Suisse, la nuitée avec le petit déjeuner coûte moins de 30 francs. (ats)